

Séance du vendredi 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Foyer Rural dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI.

Étaient présents : Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, François GEULJANS, Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Jonathan MEYNADIER

Représentés : Maryse GARIT par Evodie HERAIL, Hugo GHISLAIN par Jonathan MEYNADIER, Claude GRELLIER par Michel AGRINIER

Excusé :

Monsieur Bernard AEBERHARD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2022
- Délibération subvention pour "l'Ukraine"
- Vote des Comptes de gestion 2021 (Budget principal, Via ferrata de Rousses, Transport Tapoul)
- Vote des Comptes administratifs 2021 (Budget principal, Via ferrata de Rousses, Transport Tapoul)
- Position du Conseil municipal sur l'éventualité de la création d'une base de trails sur la commune de Rousses
- Organisation élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022
- Questions diverses

Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2022

Le procès-verbal du 25 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibération subvention pour "l'Ukraine" : Soutien aux victimes du conflit en Ukraine - Subvention au FACECO - DE_007_2022

Considérant l'invasion le 24 février dernier du territoire de l'Ukraine par les troupes russes, ce qui a eu pour conséquences de jeter sur les routes des milliers de personnes vers les pays limitrophes.

Considérant les besoins matériels de ces personnes, auxquelles le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a décidé de venir en aide en activant le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales pour fédérer les initiatives et l'élan de solidarité.

Considérant que le Conseil municipal souhaite apporter sa contribution à ce fonds de soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour un **montant de 1 000.00 €** destiné à apporter une aide d'urgence aux victimes du conflit en Ukraine.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe consacrée aux subventions à l'article 65731 du Budget principal de la commune 2022.

Vote des Comptes de gestion 2021 (Budget principal, Via ferrata de Rousses, Transport Tapoul)

Vote du Compte de gestion 2021 - Rousses - DE_008_2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de GIOVANNACCI Daniel, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte de gestion 2021 - Via ferrata de Rousses - DE_009_2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de GIOVANNACCI Daniel, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte de gestion 2021 - Transport Tapoul - DE_010_2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de GIOVANNACCI Daniel, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que celui de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des Comptes administratifs 2021 (Budget principal, Via ferrata de Rousses, Transport Tapoul)

Vote du Compte administratif 2021 - Rousses - DE_011_2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MEYNADIER Jonathan, à l'unanimité :

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GIOVANNACCI Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 864.57				55 864.57
Opérations exercice	63 247.58	106 104.00	119 558.33	173 985.53	182 805.91	280 089.53
Total	63 247.58	161 968.57	119 558.33	173 985.53	182 805.91	335 954.10
Résultat de clôture		98 720.99		54 427.20		153 148.19
Restes à réaliser	27 256.00	4 539.00			27 256.00	4 539.00
Total cumulé	27 256.00	103 259.99		54 427.20	27 256.00	157 687.19
Résultat définitif		76 003.99		54 427.20		130 431.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte administratif 2021 - Via ferrata de Rousses - DE_012_2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MEYNADIER Jonathan, à l'unanimité :

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GIOVANNACCI Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		563.69		2 193.08		2 756.77
Opérations exercice	7 928.00	3 628.00	18 480.01	20 902.00	26 408.01	24 530.00
Total	7 928.00	4 191.69	18 480.01	23 095.08	26 408.01	27 286.77
Résultat de clôture	3 736.31			4 615.07		878.76
Restes à réaliser						
Total cumulé	3 736.31			4 615.07		878.76
Résultat définitif	3 736.31			4 615.07		878.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte administratif 2021 - Transport Tapoul - DE_013_2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de MEYNADIER Jonathan, à l'unanimité :

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GIOVANNACCI Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 119.20		2 615.13		5 734.33
Opérations exercice	4 186.78	4 670.00	30 121.61	29 893.09	34 308.39	34 563.09
Total	4 186.78	7 789.20	30 121.61	32 508.22	34 308.39	40 297.42
Résultat de clôture		3 602.42		2 386.61		5 989.03
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 602.42		2 386.61		5 989.03
Résultat définitif		3 602.42		2 386.61		5 989.03

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Position du Conseil municipal sur l'éventualité de la création d'une base de trails sur la commune de Rousses

Le Maire fait l'historique et un point de route :

« En fin d'année 2021, un premier contact a été établi entre la personne en charge du projet de création de bases Trail en Lozère et moi-même. En début mars, un entretien téléphonique plus approfondi m'a permis de mieux apprécier le projet du Département, et d'énoncer à la personne en charge du projet que l'intérêt de la commune semblait évident, vu les équipements de Sport Nature implantés sur Rousses.

En début 2022, l'Agence d'Attractivité Touristique (AAT) a été créée intégrant : l'Office de Tourisme ainsi que la compétence Sport Nature avec les installations existantes de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, dont la Via Ferrata de Rousses. Le 10 janvier, le Comité de Direction a été installé, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes ayant une représentation de droit dans l'EPIC, j'ai été désigné pour être membre du Comité de Direction.

Le 14 mars, l'AAT a structuré son fonctionnement en créant quatre groupes projet dont l'un prend en charge « Sport Loisir Nature », groupe projet que j'ai intégré à ma demande.

Recontacté par le Département, je me suis rendu à Mende pour rencontrer Ludivine SAGNES en charge du projet « Bases Trail de Lozère ». En travaillant sur une carte de notre territoire nous avons pu identifier trois parcours de Trail distincts, et émis l'idée d'en repérer un autre pour les enfants. J'ai réitéré que suite à la position du Conseil Municipal du vendredi 25 mars, je confirmerai ou pas la volonté de la commune de s'engager dans la création d'une base Trail sur Rousses, et qu'il conviendrait dans le cas d'une réponse favorable de se rendre sur le terrain pour vérifier la pertinence des tracés proposés.

Hier s'est tenue la première réunion du Groupe projet « Sport Loisir Nature », au cours de laquelle a été abordée la création des bases Trail par le Département, la position de Rousses étant jugée légitime au vu de ses équipements en Sport Nature mais aussi du fait de l'existence d'un Trail organisé par l'ASR. »

Après avoir apporté des précisions aux questionnements des Conseillers et échangé sur ce sujet, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur l'intérêt communal de compléter sa palette d'offres de Sport

Nature, par la création par le Département d'une base Trail sur Rousses.

Organisation élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

En vue, des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, le Conseil a retenu pour le bureau de vote l'organisation suivante :

Président : Daniel GIOVANNACCI

Secrétaire : Claude GRELLIER

Assesseurs : Evodie HERAIL et Hugo GHISLAIN

Assesseurs suppléants : Maryse GARIT et Philippe BOUTELLIER

Permanences Bureau de Vote	
8 h à 10 h	Michel AGRINIER et Claude GRELLIER
10 h à 12 h	Bernard AEBERHARD et Philippe BOUTELLIER
12 h à 14 h	Hugo GHISLAIN et Jonathan MEYNADIER
14 h à 16 h 30	Roland FORT et Daniel GIOVANNACCI
16 h 30 à 19 h	Maryse GARIT et Evodie HERAIL

Pour les élections législatives, le présent dispositif pourra être reconduit ou modifié en fonction des disponibilités des conseillers municipaux.

Questions diverses :

- Demande « les ruchers du Tapoul » : M. Anthony MARTIN a adressé à la mairie, le samedi 26 février, un mail pour demander l'autorisation d'installer un stand de vente de miel sur la place du village pendant les mois de juillet et août. Ce mail a été transféré aux conseillers, le jour même pour pouvoir en débattre lors de ce conseil.

Après avoir analysé la demande, le Conseil a identifié les problématiques suivantes :

○ L'emplacement souhaité correspond au stationnement de la navette pour charger et décharger les passagers et c'est le seul emplacement pratique que nous ayons à notre disposition.

○ La place est réservée en Juillet et Août aux stationnements des professionnels, leurs clients étant orienté vers le Serre.

○ La demande si elle était satisfaite déboucherait sur d'autres demandes analogues d'habitants de Rousses qui seraient en droit, eux aussi, de bénéficier d'un emplacement commercial.

○ Vu l'affluence des canyonistes et pratiquants de la Via Ferrata, l'exiguïté de la place ne permet pas l'installation d'un stand, ni deux ou trois autres stands en période estivale.

Par contre une demande d'autorisation d'implantation d'une signalétique adaptée indiquant l'emplacement du lieu de commercialisation du miel de M. Anthony MARTIN sera étudiée attentivement.

- Information sur le Conseil Communautaire du 24 mars 2022 :

○ Le Conseil a adopté les comptes de Gestion, les Comptes administratifs 2021 du budget Principal, les Budgets annexes régie eau et assainissement, DSP eau et assainissement, SPANC, ZA Cocurès, Maison de santé, Genette verte, décidé de l'affectation des résultats 2021 de l'ensemble des arrêtés de comptes Budget Principal et Budgets annexes.

○ Conduit le débat d'Orientation Budgétaire 2022.

○ Le 3 juin 2021 la Conseil communautaire avait validé le projet de création de nouveaux locaux communautaires pour réunir l'ensemble des services communautaires, y compris la Maison France Services, dans l'ancien hôtel Rochefort. La maîtrise d'œuvre a été confié au groupement HSB – IB2M et ECO BATIMENT.

Le 9 décembre 2021, le Conseil communautaire décidé de surseoir à la validation de l'APS dans l'attente de l'examen par les commissions travaux de la Communauté de communes et de celle de Florac trois

Rivières de l'étude du transfert ou non de la Maison France Services. Ces réunions mixtes se sont déroulées les 12 janvier, 1^{er} mars et 21 mars 2022.

Lors de la séance du 24 mars le Maître d'œuvre a présenté les deux versions de l'APS de l'hôtel Rochefort avec ou sans transfert de la Maison France Services.

Les membres du Conseil communautaire ont été invités à se prononcer à bulletin secret sur l'une des APS présentées. A une large majorité le Conseil communautaire a choisi la version l'APS n'intégrant pas le transfert la Maison France services dans les locaux du Rochefort. Cette solution a été rendue possible par les engagements de la commune de Florac Trois Rivières qui a proposé de :

→ Rénover le bâtiment qui abrite la maison France Services, tant dans sa configuration que dans les travaux énergétiques

→ Suspendre le loyer payé jusqu'à ce jour par la Communauté de communes pour l'occupation des locaux de la commune pour l'activité de la Maison France Services.

→ Prendre en charge les coûts des fluides nécessaires au bon fonctionnement de la maison France services (électricité, eau, chauffage, internet, téléphonie...).

o Modifier les statuts communautaires en intégrant une nouvelle compétence Contrat Local de Santé dont les objectifs sont de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

- Demande de raccordement à la fibre des Ablatats : Une solution semble avoir été trouvée, il convient de l'explorer et de savoir si elle convient à Orange. L'objectif serait de la mettre en œuvre avant l'été 2022.
- Infiltration eau de pluie logement de l'école : Lors des intempéries des 4 et 7 mars, le couloir attenant au logement de l'ancienne école a été inondé, nécessitant une intervention de plusieurs heures de la locataire. Il convient de prévoir des travaux pour remédier à cet inconvénient majeur.
- Réparation clochers mairie et temple : La société CAMPA est intervenu dans la semaine précédant ce conseil, elle a procédé :
 1. Au changement du boitier datant de 1985 (installé en 1995) qui commandait le mécanisme de sonnerie du clocher.
 2. Installé un parafoudre pour protéger, les installations électriques des, intempéries
 3. Effectué une réparation d'urgence sur le clocher du temple.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à vingt-deux heures.